

DOSSIER D'INSCRIPTION

BPJEPS BI-QUALIFICATION

« Loisirs Tous Publics » et « Animation Sociale »

Dossier à retourner : avant le

Par e-mail : assistante.administrative@associationfair.fr

Par courrier : 50 RN2 Terre Rouge 97410 Saint Pierre

LE CANDIDAT

Nom :

Prénom(s) :

Nom de naissance :

Date et Lieu de naissance : __ / __ / ____ à :

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : **974**__ _ Ville :

Tél. Domicile : 02.62. ____ _ Gsm : 06.9 ____ _

Email (obligatoire) :@

N° Sécurité Sociale :

N° allocataire CAF :

L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : FAIR (Formation Animation Insertion Réunion)

Forme juridique du bénéficiaire : Association Loi 1901

N° SIRET : 391 040 672 00027

Code NAF : 9499Z

Date de création : 19 novembre 1992

Représentant légal : Jérôme COLLET (Président)

Adresse : 50 RN2 Terre Rouge 97410 Saint Pierre

Téléphone : 0262. 77.58.32

Email : fair.assoc@gmail.com

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

SALARIE :

Type de contrat : CDI CDD CAE-CUI

Contrat d'avenir

Nombre d'heures hebdo : ... heures

Date d'embauche :/...../.....

Date De fin de contrat :/...../.....

Durée du contrat :

Lieu de travail :

Quelle est votre profession :

Rôle dans la filière

Travailleur Handicapé

Inscrit à Cap Emploi

Demandeur d'emploi : OUI

NON

Inscrit à pôle emploi : OUI NON

Date d'inscription : N° d'Identifiant :

MODE DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

EMPLOYEUR

Nom de l'employeur :

Adresse :

.....

.....

Téléphone : 02. 62. __. __. __

Fax : 02. 62. __. __. __

Email :

OPCA :

Préciser : N'adhèrent :

Période de Professionnalisation

CIF

Autres Préciser :

CURRICULUM VITAE DÉTAILLÉ

Veillez indiquer, ci-dessous, les différentes écoles fréquentées avec les durées pour chacune d'entre elles.

FORMATIONS GENERALES ET PROFESSIONNELLES :

| Etablissements fréquentés | Année | Diplômes obtenus |
|---------------------------|-------|------------------|
| | | |

Activités professionnelles ou bénévoles / Situations antérieurs à votre profession actuelle :

| Période | Nom et adresse de l'employeur | Qualification |
|---------|-------------------------------|---------------|
| | | |

Autres formations : Secourisme, Animation, Attestations, bénévolat, etc...

| Nature de la formation | Organisme | Diplôme obtenu | Date d'obtention |
|------------------------|-----------|----------------|------------------|
| | | | |

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie
l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare me porter candidat(e) à
la sélection d'entrée en formation.

Fait à , le

Signature :

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Avoir 18 ans minimum
- Être en situation d'emploi ou demandeur d'emploi,
- Satisfaire aux épreuves d'entrée en formation.
- Justifier des exigences préalables :**

Définition des exigences préalables requises pour accéder à la formation du BPJEPS spécialité « animateur » mentions « loisirs tous publics » et « animation sociale »:

Le(la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation, pour la mention « Loisirs Tous Publics » :

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation, pour la mention « Animation sociale » :

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant « animateur technicien » ;
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » ;
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- Baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » ;
- Brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ;
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
- Diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS) ;
- Diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) ;
- Certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » ;
- Brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
- Brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » ;
- Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services ;
- Titre professionnel technicien(ne) médiation services ;
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale

PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ▶ Photocopie des diplômes, attestations, certificats de travail, etc....
- ▶ Photocopie du PSC1 ; ou AFPS ; ou SST ; etc...
- ▶ Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans
- ▶ Curriculum Vitae
- ▶ Lettre de Motivation manuscrite
- ▶ Justificatif de la couverture sociale (carte vitale, mutuelle)
- ▶ 4 enveloppes 11x22 sans fenêtre, timbrées au tarif en vigueur
- ▶ 2 enveloppes A5 marron avec 4 timbres de 20 g
- ▶ Copie de la carte d'identité ou passeport / carte de séjour
- ▶ Copie d'un justificatif d'adresse
- ▶ 2 photos d'identités
- ▶ Frais d'inscription (60.00 €)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (réservé au centre de formation)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les pré-inscriptions par téléphone et par e-mail sont admises et ne sont prises en compte définitivement qu'à réception de leur confirmation écrite par l'envoi du dossier d'inscription rempli et signé accompagné des pièces demandées et de la convention de formation.

Mode de paiement de la formation

Pour cette prestation, le stagiaire devra verser la somme due sur facturation émise par l'organisme de formation consécutivement à l'exécution de la formation et payable à réception. En cas de paiement effectué par l'OPCA, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné et aux employeurs de faire les démarches administratives nécessaires pour le bon déroulement des échéanciers de paiement.

Conditions d'annulation et de remplacement

1. Les demandes d'annulation

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Les formations sont dues au premier jour de la prestation. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non-participation du stagiaire. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de huit jours.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention.

Pour cette prestation, le stagiaire ne bénéficiant pas d'une prise en charge OPCA devra verser la somme due sur facturation émise par l'organisme de formation.

2. Les demandes de remplacement et de report d'inscription

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment et doivent être confirmées par écrit. Les demandes de report d'inscription sont admises d'une session à une autre dans la limite des places disponibles si le bénéficiaire informe l'organisme de formation au plus tard, 30 jours ouvrés avant le début du stage initialement réservé. La demande doit être confirmée par écrit.

3. Les engagements de l'organisateur

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation devra proposer un report ou rembourser au bénéficiaire les sommes indument perçues de ce fait.

L'organisme de formation se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette formation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue.

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme ou de son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au client.

L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.